

AVIS N° 105 - 2017 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

SAPH CI

Conformément à l'article 1711 des "Règles de Négociation, d'Admission et de Radiation de la Cote", la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) procédera au fractionnement de ses actions (symbole : SPHC).

L'opération de fractionnement se déroulera selon les modalités suivantes :

- la date effective du fractionnement des actions est fixée au **vendredi 21 juillet 2017** ;
- le rapport de fractionnement est de **cinq (5) actions nouvelles pour une (1) action ancienne** ;
- la valeur nominale de l'action passera de 2 855 FCFA à 571 FCFA ;
- le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 5 111 601 à 25 558 005 ;
- la valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée par Avis de la BRVM, dans le Bulletin Officiel de la Cote, le **jeudi 20 juillet 2017**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège au (225) 20 32 66 85 / (225) 20 32 66 86, ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 07 juillet 2017



Edoh Kossi AMENOUNVE